Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 4

Artikel: À l'OTAN, quoi de nouveau?
Autor: Montfort
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343101

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'OTAN, quoi de nouveau ? [1]

Encadrés géographiquement que nous sommes par l'Alliance Atlantique, il convient, semble-t-il, après les études de base de cette organisation proposées à nos lecteurs en 1961 [1] — sous l'angle militaire principalement — de tenir à jour le « dossier » que nous avons déjà amorcé. [2]

Nous ferons cette mise au courant avant tout du point de vue militaire, une fois de plus, mais comme il n'est ni possible ni opportun, on le conçoit, de laisser entièrement dans l'ombre son côté politique, nous rappellerons d'abord sommairement une information qui s'y rapporte.

* * *

Non spécifiée au titre des organisations mentionnées dans nos précédentes études et qui figurent sur le dépliant encarté au numéro de décembre 1961 de cette revue, la *Convention Atlantique* s'est réunie en janvier dernier à Paris. Composée de 98 personnalités des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, elle a pour tâche de rechercher les moyens propres à mettre ces nations en contact plus étroit les unes avec les autres, afin de former un bloc plus solide. Il s'agit de discuter de l'avenir de l'Alliance en particulier, du monde libre en général et des problèmes posés par l'évolution nécessaire de l'OTAN — que sentent tous ceux qui ne s'obstinent pas dans un conservatisme aveugle — vers une véritable communauté politique, économique, culturelle, autant que militaire.

L'idée d'une pareille convention n'est pas nouvelle. Les premières suggestions en remontent à la Conférence des parlementaires de l'OTAN en 1957 et elles furent reprises deux ans plus tard au Congrès atlantique de Londres.

---

[1] Sur la base des *Nouvelles de l'OTAN*, publication mensuelle qui nous est obligeamment envoyée par le Service de l'information de l'Alliance Atlantique.

[2] *R.M.S.*, numéros d'août et de décembre 1961.

Présidée par M. Christian Herter, ancien secrétaire d'état américain, la Convention est un corps consultatif ; elle n'agit pas pour le compte des gouvernements des pays membres. Chacun des participants siège en tant que citoyen privé et il n'a pas à s'inquiéter de savoir — de nombreux exemples sont là pour le prouver — s'il s'aligne sur la politique du gouvernement de son propre pays.

Les journaux nous ont informés des délibérations de ce congrès dont les résultats, compte tenu de sa mission, ne peuvent se traduire que sous forme de « recommandations ».

Comme l'écrit le général Carpentier — à propos, il est vrai, de la Conférence des parlementaires de l'OTAN, mais on peut appliquer son jugement à la Convention Atlantique : « Quand on pense que l'on en est encore à émettre des *recommandations* pour que les unités de l'OTAN atteignent, avant janvier 1962, un niveau fixé depuis bientôt dix ans !... pour que soit coordonnée la production des armements demandée depuis dix ans !... on comprend les paroles attribuées au Maréchal Foch : « J'admire beaucoup moins Napoléon depuis que je sais ce qu'est une guerre de coalition ».[1]

Mais ce n'est pas à nous, Suisses, qui ne sommes pas membres de l'Alliance, à critiquer cette organisation ! Et le rôle que nous nous sommes personnellement fixé se borne à l'« orientation » de nos officiers sur l'OTAN et à la tenue à jour de cette information.

* * *

Du point de vue militaire, il faut relever, dans l'organisation qui nous encadre, une évolution de la formule de dissuasion. Nous exposerons à ce sujet l'opinion particulièrement autorisée du général d'armée Jean Valluy, ancien commandant du secteur Centre-Europe [2]. On peut admettre en effet que

---

[1] *Revue militaire générale*, numéro de décembre 1961.

[2] Conférence donnée à Marienberg au « Centre international de formation européenne » en novembre 1961, publiée par la *Revue des Deux Mondes* et, en extraits, par les *Nouvelles de l'OTAN*.

les milieux de l'OTAN approuvent les idées qu'il exprime. Il s'agit finalement, comme nous allons le voir, d'un assouplissement de la formule de dissuasion et de son application à l'ordre conventionnel.

L'« équilibre de la terreur » peut conduire à une tragédie absurde. Quand bien même ce raisonnement schématique de stratège en chambre devrait être tempéré, « humanisé » ; car dans toute cette affaire on peut imaginer que les peuples, « tous les peuples », en instance d'être brûlés et anéantis, et déjà décimés peut-être par les premières salves nucléaires ou thermonucléaires, imploreront grâce et imposeront en hâte une trêve à leurs gouvernements respectifs.

Mais enfin, sans aucune expérience de cette guerre et tout en étant sceptique sur son déclenchement actuel, on peut craindre cependant que l'un ou l'autre adversaire ne découvre incidemment une parade absolue qui supprime préventivement toute réaction de l'autre : tissu protecteur contre les radiations, satellite « espion », arme chimique, ce qui pourrait l'inciter à attaquer.

Des forces thermonucléaires de « déterrent » venues des diverses nations de l'OTAN, des « déterrents » britanniques ou français, par exemple — « qui peuvent répondre à des préoccupations de politique intérieure ou extérieure à court terme » — n'ajouteront pas grand-chose, pendant quelque temps encore, au « déterrent » atlantique. « Posséder un certain élément de « dissuasion » ne veut pas dire qu'on possède un « pouvoir de dissuasion ». Du reste, à la bombe il faut adjoindre le véhicule porteur, l'espace, disposer de nombreux techniciens, d'une très large base industrielle et de la volonté consentie et bien arrêtée des contribuables de payer la note élevée ».[1]

Cela posé, la solution au malaise actuel de l'OTAN apparaît double. D'une part, l'aide américaine, après révision de

---

[1] Le peuple suisse a laissé entendre, le 1er avril 1962, qu'il payerait éventuellement cette note. Enregistrons-le avee satisfaction.

la Loi Mac-Mahon. D'autre part, que les pays soumis aux mêmes périls, *groupés* par civilisation, niveau de vie : les Balkaniques (?), les Scandinaves (?) et certainement les six ou sept nations de l'Occident, fabriquent, dans la mesure de leurs moyens, un « déterrent » commun qui calmera partiellement leurs appréhensions. Ce serait aussi un moyen d'augmenter les difficultés de l'U.R.S.S., celle-ci ne devant certainement pas admettre que ses satellites à elle deviennent des puissances nucléaires plus ou moins autonomes. La Chine n'en fera cependant qu'à sa tête, un jour ou l'autre, et cela pourrait être alors extrêmement grave.

Un fait est là, l'idée de représailles unilatérales de l'OTAN et des Anglo-Saxons — qui longtemps ne voyaient plus qu'une seule forme de guerre : la thermonucléaire totale et soudaine — a été singulièrement affaiblie, depuis cinq ou six ans, par la parité atomique acquise par le bloc communiste. Aussi les stratèges dissidents, ceux qui défendaient la thèse des conflits dits limités et qui, précédemment, étaient considérés comme l'ennemi public n° 1, se retrouvent en faveur. C'est le cas, par exemple, aux Etats-Unis, des généraux Taylor et Gavin dont nous avons déjà parlé dans de précédentes études.

Rappelons que sous le terme de « conflits limités » [1] on comprend ceux qui sont tacitement circonscrits par les protagonistes, parce que la valeur de l'enjeu reste au-dessous du seuil du déclic de la guerre totale. Il s'agit, comme nous l'écrivions en août 1958, de nuancer, d'adapter souplement l'effort d'un grand pays à l'importance du but poursuivi, sans qu'il soit nécessaire d'engager tous ses moyens et sans risquer, au double point de vue destructions et théâtre des opérations, la guerre totale.

Il ne faut quand même pas oublier que depuis 1945 tous les conflits militaires ou les ébauches de conflits ont été limités.

---

[1] Voir notamment à ce sujet : « Guerre nucléaire limitée », *R.M.S.* août et novembre 1958 et « Réflexions sur l'arme atomique », janvier et juin 1959.

Rappelons-nous les affaires de Grèce, d'Indochine, d'Israël, d'Egypte, la querelle Inde-Pakistan et la guerre bien réelle de Corée. Cette dernière a été une guerre limitée particulièrement caractérisée puisque, durant son cours, les Nations Unies n'ont, on s'en souvient, jamais dépassé la frontière chinoise, le Yalou, avec leurs avions, ni les Chinois attaqué, avec les leurs, les ports méridionaux de la Corée où les Américains débarquaient pourtant personnel et matériel.

Exploitant d'abord leur supériorité en armes dites « conventionnelles », conjuguées ensuite avec leur « contre-déterrent » — la parité avec l'autre bloc qu'ils ont acquise dans le domaine thermonucléaire — les Russes ont déjà fait usage de ce que le général Valluy appelle le « dégradé militaire » et le général Gallois l'« escalade »[1]. Il s'agit, au moyen d'une série de petits coups de force localisés mais foudroyants, de placer l'adversaire devant le fait accompli sans jamais qu'il soit dans une situation qui logiquement — si l'on ose dire — exige le recours à la guerre thermonucléaire totale.

Dans notre étude du mois d'août 1961, nous parlions à ce sujet d'enchère et de surenchère. Elles peuvent conduire à une réaction violente et le général Jean Valluy cite à ce propos Dien-Bien-Phu : « C'est un grand risque — ajoute-t-il — mais non une tentation insurmontable, non une fatalité. De grands chefs russes espèrent contenir les combats européens dans un cadre classique — et les politiques de Moscou ne désespèrent pas de leur côté d'une action coordonnée de la diplomatie et des opérations guerrières sur le champ de bataille même — on l'a bien vu en Corée ! »[2]

On en arrive à une formule double de dissuasion : l'une qui s'applique à l'ordre thermonucléaire et l'autre — beaucoup plus souple mais moins déterminante — à l'ordre

---

[1] *R.M.S.*, numéro d'août 1961, page 391.

[2] *Nouvelles de l'OTAN*, janvier 1962. Extraits d'une conférence du général Jean Valluy (déjà citée).

conventionnel. Il s'agit là, tout simplement, de la réalisation « sur le terrain et non plus sur le papier » d'une force classique minimum propre à équilibrer dès le temps de paix — disons dès le temps de guerre froide — les forces soviétiques immédiatement disponibles. Il s'agit là, pour reprendre la terminologie de nos précédentes études, du fameux « bouclier » en mesure de neutraliser au moins, en permanence, le « fer de lance », le « javelot » soviétique.

Et l'on en revient, une fois de plus, aux célèbres 30 divisions demandées — pour la région opérationnelle Centre-Europe — par le général Gruenther [1] quand il était commandant suprême des Forces alliées en Europe. C'était, semble-t-il, son « dernier prix » puisqu'il n'avait pu obtenir les 50 unités d'armée actives et les 50 de réserve « promises » par la Conférence de Lisbonne de 1952.

L'opinion du général Gruenther — qui estime suffisant un « bouclier » de 30 divisions en état constant d'engagement, renforcées de 15 autres divisions mobilisables dans un délai très bref — est partagée, notamment, par les généraux Carpentier, ancien commandant des Forces terrestres alliées Centre-Europe et Valluy, ancien commandant en chef du même secteur. Hâtons-nous de rappeler que ces effectifs sont loin d'être atteints actuellement « pour des raisons sordides de susceptibilités nationales ». [2]

Cet effort, qui n'excéderait nullement les possibilités de l'Occident [3], se heurte, en France par exemple, à la conception du général de Gaulle d'une défense militaire avant tout nationale et d'une « force de frappe » française, conception considérée comme dépassée et inopérante dans la situation actuelle par bon nombre d'officiers généraux et de spécialistes civils qui font autorité en la matière ; parmi eux plusieurs Français en condition de s'exprimer librement.

---

[1] *R.M.S.*, numéro d'août 1961, page 380.

[2] Ce jugement est du général Valluy.

[3] Nous sommes bien placés en Suisse pour nous en rendre compte, si nous mettons en regard l'effort militaire de notre petit pays.

Il faut préciser que si ce « bouclier » est estimé suffisant, notamment par le général Valluy, c'est que — d'après lui — les Russes n'auraient au total que 60 à 65 divisions, dont 20 à 25 seulement immédiatement disponibles en Europe centrale et orientale. La quarantaine d'autres supplémentaires identifiées pourront vraisemblablement être acheminées vers l'ouest à l'insu du commandement de l'OTAN ; cependant — toujours d'après le général Valluy — « leur déploiement saturera radicalement les voies d'invasion de la Baltique à l'Autriche ». D'où, semble-t-il, ralentissement de leurs mouvements, temps relativement long avant leur engagement. Les 30 divisions du « bouclier », en état constant d'engagement, soulignons-le, seraient donc *initialement* suffisantes. Mais, une fois encore, elles ne sont pas là !

En bref, tenant compte du volume des forces adverses, de la politique générale des Soviets, *des obligations que certaines nations ont contractées hors d'Europe* — la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis — il semble que l'OTAN — après avoir durant dix ans négligé ses propres recommandations de Lisbonne, reconnaît que la bombe thermonucléaire n'est pas le seul argument diplomatique et le seul moyen de combat. On en reviendrait à la guerre limitée, mais... côté Occident, les moyens « classiques » pour la faire manquent encore.

* * *

Puisqu'il faut toujours tenir compte de la possibilité d'emploi massif des moyens atomiques, des gros moyens, pour la seule raison que ces moyens existent et parce que la forme d'une guerre peut toujours changer d'un moment à l'autre, il est intéressant et rassurant de savoir que l'*anti-missile Nike Zeus* a donné passablement satisfaction, lors des essais de cet engin effectués le 16 novembre dernier. Il est question, comme on le sait, d'une fusée destinée à intercepter et à détruire les missiles intercontinentaux (I.C.B.M.) sur leur trajectoire.

L'armée de l'air américaine poursuit patiemment l'amélioration de cet engin, dont il faut évidemment souhaiter la réussite. Ce serait un point marqué par la « cuirasse » dans sa fameuse lutte contre l'« obus », et dans le domaine de la guerre atomique il serait d'importance.

* * *

Un nouveau *Commandement allié des approches de la Baltique* (COMBALTAP) vient d'être créé [1] dans le cadre du *Commandement Nord-Europe*, malgré les pressions de l'U.R.S.S. Sous le commandement d'un général de corps aérien danois, qui a comme adjoint un général de division d'infanterie allemand, il comprend quatre commandements subordonnés: Forces de terre alliées au Schleswig et au Jutland, Forces navales pour l'accès à la Baltique, Forces aériennes pour l'accès à la Baltique. Deux généraux de division danois commandent les forces terrestres, un général de division danois les forces aériennes et un contre-amiral allemand les forces navales.

Il faut ajouter qu'il a fallu sept ans de négociations pour aboutir à cette réorganisation du commandement qui était jugée nécessaire dans ce secteur.

* * *

La presse nous a sommairement informés du transport par voie aérienne des Etats-Unis en Allemagne d'environ 6000 hommes. Il s'agissait de l'exercice « Long Thrust Two » qui s'est déroulé du 16 janvier au 12 février derniers et « qui était conçu pour mettre à l'épreuve les possibilités de renforcement des défenses de l'OTAN en Europe, au moyen de formations stationnées aux Etats-Unis ». Composés de trois groupements tactiques de la 4e division US, ces « renforts » ont participé à un exercice défensif avec les forces alliées du théâtre d'opérations Centre-Europe.

---

[1] Faut-il préciser qu'il n'existait pas au moment de la parution de notre étude de décembre 1961 et qu'il ne figure, par conséquent, ni dans le texte ni sur l'organigramme annexé à la dite étude ?

Mais que représentent *6000 hommes* de plus dans un secteur qui s'étend de la frontière suisse au Schleswig-Holstein (non compris) ?

D'autre part, comme le fait très justement remarquer le général d'armée Carpentier, dans la *Revue militaire générale* de février dernier, il serait dangereux de tirer de cet essai, de cette performance, intéressante au demeurant, la conclusion qu'il serait possible de renforcer massivement par voie aérienne, en cas de crise, les théâtres d'opérations européens. « Ce serait — dit-il — une grave erreur de raisonnement que de penser : pour transporter *60 000 hommes*, on utilisera dix fois plus d'avions et le problème sera résolu ».

Même s'il est possible aux Etats-Unis de réunir le nombre d'avions nécessaires, en faisant appel à la réquisition des appareils civils, et s'il est réalisable d'y embarquer ces effectifs, il apparaît hors de doute que l'on ne pourrait les débarquer en Europe, une fois les hostilités commencées et les terrains d'atterrissage partiellement détruits.

Une expérience de ce genre ne saurait modifier l'impérieuse nécessité d'avoir en permanence à pied d'œuvre, dans la région opérationnelle Centre-Europe, les fameuses 30 divisions, en état constant d'engagement, que l'on attend depuis 1952. Faudra-t-il rester dans l'attente jusqu'au moment où la République fédérale d'Allemagne aura suffisamment développé son armée ? Il est paradoxal de constater, n'est-il pas vrai, qu'il faut surtout compter, dans l'OTAN 1962, sur la puissance vaincue de 1945 qui fournit déjà le plus fort contingent.

* * *

On pourrait conclure qu'aucun fait récent essentiel et qu'aucune amélioration notable n'apparaissent actuellement dans l'Alliance Atlantique et reprendre à son sujet la formule : « A l'ouest rien de nouveau ».

---

[1] Sur ce dernier point, il serait fort intéressant de savoir quelles mesures sont prises certainement par le SHAPE en ce qui concerne le « trou », la brèche, que constitue, dans un certain sens, la Suisse (comme aussi l'Autriche) dans son dispositif.

Malgré ses imperfections, il faut bien reconnaître cependant qu'elle existe et *qu'elle nous encadre* [1], ce qui n'est déjà pas si mal.

Faire un véritable bloc d'une coalition est réellement long et difficile. Mais n'a-t-il pas fallu des siècles à notre petite Suisse pour atteindre ce résultat ?

Colonel-divisionnaire MONTFORT

Le service d'ordre

Le tragique accident mortel dont fut récemment victime un gendarme vaudois alors qu'il regagnait son poste au « Signal de Bougy » en vue d'y assurer, conjointement avec la troupe, la protection des délégués algériens à la conférence d'Evian attire, une fois de plus, l'attention sur l'un des deux termes de la mission générale de l'armée qui est « de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur ». Au cours des ans, et notamment après les « troubles révolutionnaires » de 1918 et ce qu'on a appelé les « événements de Genève », en 1932, notre revue a souvent abordé ce délicat sujet. Il nous semble utile d'y revenir aujourd'hui, ne serait-ce que pour en établir la synthèse.

En cas de guerre ou de « service actif », le problème est relativement simple. Le peuple et l'armée sont liés par une commune volonté de défense nationale. La vigilance du citoyen renforce celle du soldat. Les perturbations qui peuvent surgir à l'intérieur du pays sont réprimées sans délai par l'intervention de troupes immédiatement disponibles, moralement et physiquement bien entraînées.

Le « maintien de l'ordre » en temps de paix — et cela peut sembler paradoxal — rencontre chez nous des servitudes plus accentuées. On doit généralement faire appel à des trou-